

# Mise en œuvre de la directive 2002/49/CE

## Cartes stratégiques du bruit Grands axes routiers du département du Rhône

Réseau communautaire du Grand Lyon

# Résumé non technique



## Sommaire

1 INTRODUCTION.....	3
2 MÉTHODE ET HYPOTHÈSES UTILISÉES.....	4
2.1 La méthode de calcul utilisée.....	4
2.2 Les données utilisées.....	5
3 IDENTIFICATION DU RÉSEAU À CARTOGRAPHIER.....	7
4 PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	9
5 CONCLUSION.....	11

# 1 INTRODUCTION

En application des articles L572-1 à L572-11, R572-1 à R572-11 du code de l'environnement, des cartes de bruit stratégiques sont destinées à permettre une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Compte tenu des territoires concernés et cela est d'autant plus vrai sur le long des grands axes de transport, elles doivent être établies à partir d'une approche macroscopique dont le principal objectif est de donner aux autorités compétentes des éléments de diagnostic pour asseoir de futures actions, sous la forme de plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Pour les infrastructures routières, elles doivent être établies sur les tronçons de routes écoulant plus de 6 millions de véhicules par an (ce qui correspond à une moyenne journalière de plus de 16 400 véhicules).

Conformément aux textes de transposition de la directive et notamment à l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, les cartes de bruit comportent :

- des documents graphiques représentant les zones exposées au bruit ;
- des tableaux estimant la population exposée au bruit ;
- des tableaux estimant le nombre d'établissements sensibles exposés au bruit ;
- des tableaux estimant la surface exposée au bruit.

Ce rapport présente un résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration, conformément à l'article R572-5 du code de l'environnement.

Les estimations de population sont présentées dans un autre document spécifique.

Cette étude a été réalisée pour le compte du Préfet sous la conduite de la DDE du Rhône par le centre d'études techniques de l'Équipement (CÉTÉ) de Lyon, département villes et territoires, groupe aménagement urbain et environnement.

## 2 MÉTHODE ET HYPOTHÈSES UTILISÉES

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006, la méthode utilisée s'appuie sur des calculs réalisés à partir d'une modélisation acoustique de l'infrastructure et de sa propagation sur les territoires riverains. Elle satisfait aux recommandations contenues dans le guide méthodologique « Production des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires » publié par le service d'études techniques des routes et autoroutes (SÉTRA) en août 2007.

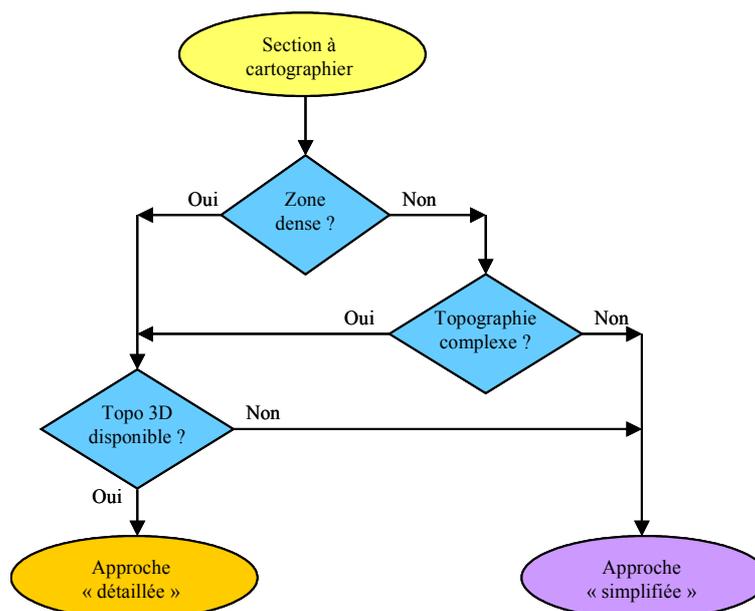
**NB :** la cartographie est établie pour un axe et indépendamment des autres axes. En d'autres termes, les cartes traduisent la contribution de l'axe au bruit ambiant, ou encore le bruit résultant si la seule source de bruit était ledit axe.

### 2.1 La méthode de calcul utilisée

Le guide méthodologique du SÉTRA propose deux approches conformes à la norme NF S 31-133 « Acoustique – bruit des transports terrestres – calcul de l'atténuation du son lors de sa propagation en milieu extérieur, incluant les effets météorologiques »:

- une approche dite « détaillée » qui s'appuie sur un logiciel de prévision sonore analogue à ceux utilisés dans les études d'impact ;
- une approche dite « simplifiée » qui s'appuie sur des typologies simples de propagation implémentées dans une boîte à outils basée sur l'utilisation d'un système d'informations géographiques (SIG).

Concrètement, le choix de l'approche dépend de la disponibilité des bases de données altimétriques en 3 dimensions, de la densité du bâti et de la complexité de la topographie rencontrées. Le schéma ci après illustre ces critères de choix.



Sur les tronçons de routes nationales du département du Rhône concernés par la cartographie, la disponibilité des bases de données altimétriques en 3D nous a conduit à retenir l'approche détaillée sur la majeure partie du réseau et l'approche simplifiée sur un seul tronçon (RN7 nord). Pour mettre en œuvre l'approche détaillée, nous avons utilisé le logiciel MITHRA® (version 5.1.12) pour la modélisation du site et le tracé des cartes de bruit. Les résultats des cartes ont ensuite été exportés et exploités sous système d'informations géographiques au moyen du logiciel MapInfo®.

Le logiciel MITHRA® effectue des calculs selon les indicateurs réglementaires  $L_{den}^1$  et  $L_n^2$  et intègre la méthode NF S 31-133 telle que l'exige l'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Conformément au guide méthodologique du SÉTRA, les valeurs d'occurrences favorables à la propagation du bruit utilisées sont de 25% sur la période (6-18h), de 60% sur la période (18-22h) et de 85% sur la période (22-6h).

Pour mettre en œuvre l'approche simplifiée, nous avons utilisé le logiciel CartesBruit adapté à la route développé par le SÉTRA pour le tracé des cartes de bruit. Les résultats des cartes ont ensuite été exploités sous système d'informations géographiques au moyen du logiciel MapInfo®.

Le logiciel nécessite de relever au préalable les profils en travers type, les protections existantes, les obstacles éventuels à la propagation du bruit et les pentes longitudinales. Le logiciel CartesBruit intègre la méthode NF S 31-133 telle que l'exige l'article 2 de l'arrêté du 4 avril 2006. Conformément au guide méthodologique du SÉTRA, les valeurs d'occurrences favorables à la propagation du bruit utilisées sont de 25% sur la période (6-18h), de 60% sur la période (18-22h) et de 85% sur la période (22-6h).

## 2.2 Les données utilisées

Les données utilisées concernent des données de topographie, des données d'émission acoustique et des données de population.

Les données de topographie utilisées pour l'approche détaillée proviennent de la BDTPOPO® de l'IGN (format dxf). Cette base propose une description 3D du territoire à l'échelle métrique. Elle contient l'ensemble des courbes de niveaux, des bâtiments, des infrastructures de transports (routes et voies ferrées).

Les données de topographie utilisées pour l'approche simplifiée proviennent d'une lecture des cartes SCAN25® de l'IGN, des photos aériennes contenues dans la BDORTHO® de l'IGN, complétée par l'utilisation de la banque de données images « Pixiroute » réalisée par le CÉTÉ de Lyon (Laboratoire régional des ponts et chaussées de Lyon).

Les données d'émission acoustique unitaire utilisées proviennent soit du logiciel MITHRA® (adaptation du Guide du Bruit) pour l'approche détaillée, soit du guide du bruit directement pour l'approche simplifiée.

Les données de trafic utilisées sont celles de l'année 2005. Elles sont issues pour le réseau routier national (actuel et historique) des cartes nationales établies par le SÉTRA (site intranet du ministère SIRNET), complétées par une enquête réalisée par la direction départementale de l'Équipement auprès des gestionnaires et notamment les données utilisées lors de l'établissement du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise communiquée par COPARLY et utilisées par le Grand Lyon pour sa cartographie d'agglomération.

1 Indicateur représentatif du niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée.

2 Indicateur représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h-6h.

Elles se présentent sous la forme d'un trafic moyen journalier annuel (TMJA) avec généralement un pourcentage de poids lourds associé. Les trafics ont ensuite été répartis pour chacune des trois périodes réglementaires (6-18h), (18-22h), (22-6h) à partir de la note EEC n° 77 publiée par le SÉTRA en avril 2007 en tenant compte de la typologie de la voie (autoroute de liaison ou route interurbaine) et de sa fonction de la voie (longue distance ou régionale).

Les données de population utilisées proviennent de l'INSEE (base « îlots » lorsqu'elle existe ou à défaut l'inventaire communal). La méthode utilisée est l'approche « 2D » préconisée dans le guide méthodologique publié par le SÉTRA. Elle consiste à délimiter sur l'ensemble du territoire d'un îlot (ou à défaut d'une commune) les zones habitées (utilisation de la table « Occupation du sol » de la BDCARTO® de l'IGN, complétée par les données issues de l'observatoire départemental du bruit pour une meilleure prise en compte du bâti isolé), puis à estimer la population exposée en considérant que les zones habitées d'un même îlot (ou à défaut d'une même commune) présentent une densité uniforme. Cette méthode peut être entachée d'une imprécision dans des secteurs présentant une mixité dans les formes urbaines importante, mais permet d'avoir une approche homogène sur un itinéraire quelle que soit la précision de la donnée de départ (îlot ou commune).

Cette approche est maximalisante, car elle traduit en réalité le nombre de façades exposées à des niveaux de bruit excédant les seuils, pondéré par une densité d'occupation des bâtiments. Elle ne tient pas compte des cas où les logements ont bénéficié d'une isolation. En d'autres termes il s'agit là d'un indicateur du bruit perçu en façade extérieure du bâtiment et non du bruit perçu à l'intérieur du bâtiment.

La localisation des bâtiments sensibles (établissements d'enseignement ou de santé) est réalisée à partir de la géo-localisation proposée par la BDTPOPO® de l'IGN (format mif/mid) dans la table « Points d'activités ou d'intérêt ».

### 3 IDENTIFICATION DU RÉSEAU À CARTOGRAPHIER

Le réseau routier national à cartographier pour l'échéance 2007 correspond aux sections de voies écoulant plus de 6 millions de véhicules par an (ce qui correspond à une moyenne journalière de plus de 16 400 véhicules).

Pour le département, on dénombre 105 infrastructures réparties sur 13 communes, Bron, Caluire-et-Cuire, Lyon, Meyzieu, La Mulatière, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche et Villeurbanne.

#### **Commune de Bron**

- **Route de Genas** section comprise entre la RD383 et la place Kimmerling (partie non rattachée à la route départementale).
- **Boulevard Pinel** section comprise entre la place Jules Hottin (Lyon 3<sup>ème</sup>) et l'avenue Franklin Roosevelt.
- **Avenue Franklin Roosevelt** section comprise entre le boulevard Pinel et la RD506.

#### **Commune de Caluire-et-Cuire**

- **Cours Aristide Briand** section comprise entre le pont Winston Churchill et la place Bellevue.
- **Pont Raymond Poincaré** section comprise entre le quai Charles De Gaulle et la rue de Strasbourg.
- **Route de Strasbourg** section comprise entre le pont Poincaré et l'accès à l'échangeur de la Porte de la Pape (Périphérique Nord de Lyon).

**Commune de Lyon (1<sup>er</sup> arrondissement)**

- **Quai André Lassagne** section comprise entre le pont De Lattre De Tassigny et le pont Morand.
- **Quai Jean Moulin** section comprise entre le pont Morand et le pont La Fayette.

**Commune de Lyon (2<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Quai Jules Courmont** section comprise entre le pont La Fayette et le pont de la Guillotière.
- **Quai du docteur Gailleton** section comprise entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni.
- **Quai Tilsitt** section comprise entre le pont Bonaparte et la rue Alphonse Fochier.

**Commune de Lyon (3<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Quai Victor Augagneur** section comprise entre le pont de la Guillotière et le pont La Fayette.
- **Rue Paul Bert** section comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard Vivier Merle.
- **Cours Léon Gambetta** section comprise entre le pont de la Guillotière et la place Gabriel Péri.
- **Rue Garibaldi** section comprise entre le cours La Fayette et le cours Gambetta.
- **Avenue Lacassagne** section comprise entre la rue Paul Bert et la place Henri.
- **Pont de la Guillotière** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Pont Woodrow Wilson** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Avenue Maréchal De Saxe** section comprise entre le cours La Fayette et le cours Gambetta.
- **Rue Servient** section comprise entre le pont Wilson et le boulevard Vivier Merle.
- **Rue de la Villette** section comprise entre le cours La Fayette et la rue Georges Pompidou.
- **Boulevard Vivier Merle** section comprise entre le cours La Fayette et le cours Gambetta.

**Commune de Lyon (4<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Montée de la Boucle** section comprise entre le pont Winston Churchill et le boulevard des Canuts.
- **Pont Georges Clémenceau** section franchissant la Saône avec l'accès au tunnel de la Croix-Rousse.
- **Quai Joseph Gillet** section comprise entre le pont de l'île Barbe et la place de Serin.
- **Cours d'Herbouville** section comprise entre le pont De Lattre De Tassigny et le pont Winston Churchill.
- **Montée de Serin et des Esses** section comprise entre la place de Serin et le boulevard de la Croix-Rousse.

**Commune de Lyon (5<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Rue du Commandant Charcot** section comprise entre le chemin de Choulans et l'avenue du Point du Jour.
- **Chemin de Choulans** section comprise entre le pont Kitchener Marchand et la rue du Commandant Charcot.
- **Pont Kitchener Marchand** section franchissant la Saône avec les carrefours d'extrémité.

- **Quai Romain Rolland** section comprise entre le pont Bonaparte et le pont de la Feuillée.

#### **Commune de Lyon (6<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Boulevard des Belges** section comprise entre la place Jules Ferry et la place du Général Leclerc.
- **Quai Charles De Gaulle** section comprise entre le rond point Raymond Poincaré et le pont Winston Churchill.
- **Rue Abraham Duquesne** section comprise entre le pont De Lattre De Tassigny et le Boulevard des Belges.
- **Boulevard Jean Favre** section comprise entre le cours La Fayette et la rue Rambaud.
- **Avenue du Maréchal Foch** section comprise entre l'avenue de Grande Bretagne et l'avenue du Maréchal De Saxe.
- **Rue Garibaldi** section comprise entre la rue Abraham Duquesne et le cours La Fayette.
- **Avenue de Grande Bretagne** section comprise entre le pont De Lattre De Tassigny et le pont Winston Churchill.
- **Pont Winston Churchill** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Pont La Fayette** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Pont De Lattre De Tassigny** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Rue Rambaud** section comprise entre le boulevard de Stalingrad et la rue Béranger.
- **Quai du Général Sarrail** section comprise entre le pont Morand et le pont La Fayette
- **Avenue du Maréchal De Saxe** section comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et le cours La Fayette.
- **Quai de Serbie** section comprise entre le pont Morand et le pont De Lattre De Tassigny.
- **Boulevard de Stalingrad** section comprise entre le pont Raymond Poincaré et l'avenue Verguin.
- **Avenue Adolphe Thiers** section comprise entre le cours La Fayette et la rue de la Viabert.
- **Avenue Verguin** section comprise entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard des Belges.
- **Cours Richard Vitton** section comprise entre le boulevard des Belges et l'avenue Thiers.

#### **Commune de Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Quai Claude Bernard** section comprise entre le pont de la Guillotière et le pont Galliéni.
- **Avenue Marcellin Berthelot** section comprise entre le pont Galliéni et le boulevard des Tchécoslovaques.
- **Rue Marc Bloch** section comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Garibaldi.
- **Rue Simon Fryd** section comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland.
- **Rue Garibaldi** section comprise entre le cours Gambetta et l'avenue Berthelot.
- **Avenue Tony Garnier** section comprise entre la place Antonin Perrin et le boulevard Chambaud De La Bruyère.
- **Avenue Jean Jaurès** section comprise entre le cours Gambetta et la rue André Bollier.
- **Boulevard Chambaud De La Bruyère** section comprise entre l'avenue Tony Garnier et la RD383 (boulevard Laurent Bonnevey).

- **Rue Challemel Lacour** section comprise entre la rue de Gerland et la route de Vienne.
- **Avenue Maréchal Leclerc** section comprise entre le pont Galliéni et la rue Gustave Nadaud.
- **Pont Galliéni** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Pont Louis Pasteur** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Pont de l'Université** section franchissant le Rhône avec les carrefours d'extrémité.
- **Rue du Repos** section comprise entre la rue Garibaldi et le boulevard des Tchécoslovaques.
- **Boulevard des Tchécoslovaques** section comprise entre la rue de l'Épargne et le boulevard Vivier Merle.
- **Rue de l'Université** section comprise entre l'avenue Jean Jaurès et le pont de l'Université.

#### **Commune de Lyon (8<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Rue Marius Berliet** section comprise entre la place du 11 novembre 1918 et le boulevard des Tchécoslovaques.
- **Avenue Marcellin Berthelot** section comprise entre le boulevard des Tchécoslovaques et la place du 11 novembre 1918.
- **Boulevard des États-Unis** section comprise entre l'avenue Berthelot et la rue Viviani.
- **Avenue Jean Mermoz** section comprise entre la place du 11 novembre 1918 et la RD383 (boulevard Laurent Bonnevey).
- **Avenue John Rockefeller** section comprise entre la place d'Arsonval et le boulevard Pinel.

#### **Commune de Lyon (9<sup>ème</sup> arrondissement)**

- **Quai Arloing** section comprise entre le pont du Général Koenig et le quai Jayr.
- **Rue de Bourgogne** section comprise entre la porte de Vaise (échangeur périphérique nord) et la rue de la Claire.
- **Périphérique Nord Porte de Rochechardon** section à l'air libre du périphérique nord de Lyon et intégrant l'ensemble des bretelles dépassant les seuils de trafic..
- **Périphérique Nord Porte de Vaise** section à l'air libre du périphérique nord de Lyon et intégrant l'ensemble des bretelles dépassant les seuils de trafic..
- **Rue Marietton** section comprise entre la porte du Valvert (échangeur périphérique nord) et la place de Valmy.
- **Rue Mouillard** section comprise entre la porte de Vaise (échangeur périphérique nord) et la rue de Saint-Cyr.
- **Pont du Général Koenig** section franchissant la Saône avec les carrefours d'extrémité.
- **Quai Jayr** section comprise entre le quai d'Arloing et le rond point des Cadets de la France libre.
- **Rue de Saint-Cyr** section comprise entre le rond point des Cadets de la France libre et la place de Valmy et la rue Pierre Baizet.
- **Quai Paul Sedailan** section comprise entre la rue Joannès Carret et le pont de l'Île Barbe.

#### **Commune de Meyzieu**

- **Rue de la République** section comprise entre la RN346 et le giratoire Pierre Mendes-France.

**Commune de La Mulatière**

- **Rue des Chassagnes** section comprise entre l'avenue du Général De Gaulle et la rue de la Croix de Pivort.
- **Avenue du Général Charles De Gaulle** section comprise entre le rue Stéphane Déchant et la rue de la Fontanière.

**Commune d'Oullins**

- **Boulevard de l'Yzeron** section comprise entre le square Gimet et le square du 8 mai 1945.

**Commune de Rillieux-la-Pape**

- **Route du Mas Rillier** section comprise entre l'A46 (échangeur de Rillieux-la-Pape) et la route de Strasbourg.

**Commune de Saint-Priest**

- **Boulevard Urbain Est** section comprise entre le rond point Normandie niemen (RD1006) et l'avenue André Bouloche.

**Commune de Tassin-la-Demi-Lune**

- **Périphérique Nord Porte du Valvert** section comprise entre la sortie de la tranchée couverte et la RD342.
- **Avenue du Général Charles De Gaulle** section comprise entre la place Pierre Vauboin et l'avenue du Général Brosset.
- **Avenue Victor Hugo** section comprise entre la place Pierre Vauboin et le carrefour de l'Europe.

**Commune de Vaulx-en-Velin**

- **Avenue Gabriel Péri** section comprise entre le pont de Cusset et l'avenue Pablo Picasso.

**Commune de Vénissieux**

- **Boulevard Irène Joliot-Curie** section comprise entre la la rue Viviani et le boulevard Laurent Bonnevey RD383 (échangeur de Vénissieux).
- **Route de Vienne** section comprise entre la place du Moulin à Vent et le boulevard Laurent Bonnevey RD383 (échangeur de Saint-Fons).

**Commune de Villeurbanne**

- **Rue du 4 août 1789** section comprise entre le pont de Cusset et le cours Émile Zola.
- **Boulevard du 11 novembre 1918** section comprise entre le boulevard de Stalingrad et l'accès à l'INSA (avenue Gaston Berger).
- **Rue Léon Blum** section comprise entre le boulevard Laurent Bonnevey RD383 et la place Jules Grandclément.

- **Boulevard Laurent Bonnevey** section comprise entre la RD383 (Porte de la Doua) et le rond point Raymond Poincaré.
- **Périphérique Nord** section comprise entre la porte de Croix Luizet et la porte de Saint-Clair intégrant l'ensemble des bretelles dépassant les seuils de trafic.
- **Avenue Roger Salengro** section comprise entre la RD383 (Porte de Croix Luizet) et la place de Croix Luizet.
- **Cours Émile Zola** section comprise entre la rue Léon Blum et la place Charles Hernu.

## 4 PRINCIPAUX RÉSULTATS

**Nota bene** : Les cartes sont calculées et produites à une précision de 1/25000e conformément à la réglementation. Dans la majeure partie des cas, l'échelle des cartes est donc de 1/25000e. Néanmoins dans certains cas, pour des raisons de lisibilité du document, la représentation peut être de 1/10000e. Il ne s'agit que d'un agrandissement facilitant la lecture, la précision restant toujours au 1/25000e.

### a. Cartes des zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones :

Les courbes isophones sont tracées à partir de 55 dB(A) en  $L_{den}$  et de 50 dB(A) en  $L_n$  puis, pour les valeurs supérieures, fixées de 5 en 5 dB(A) :

$L_n$  : [50,55[, [55,60[, [60,65[, [65,70[, [70, ∞[ ;  $L_{den}$  : [55,60[, [60,65[, [65,70[, [70,75[, [75, ∞[

Les cartes doivent être établies selon les codes de couleurs prévus par la norme NF S 31-130 sur la cartographie du bruit. La version actuelle de cette norme ne prévoit pas de couleurs pour les cartes de bruit stratégiques. Dans l'attente d'une mise à jour de cette norme, nous avons utilisé les codes de couleurs recommandés par le guide méthodologique du SÉTRA.

Ces cartes des zones exposées sont consultables sur le disque optique annexé à l'arrêté préfectoral n° xxx. Les fichiers contenant les zones sont établis pour chacun des deux indicateurs réglementaires ( $L_{den}$  et  $L_n$ ).

### b. Cartes des secteurs affectés par le bruit :

Les secteurs affectés par le bruit sont ceux arrêtés par le Préfet en application de l'article R571-37 du code de l'environnement. Pour le département du Rhône, le classement sonore des voies communales a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux entre 1999 et 2004.

Les voies communales de Lyon ont été classées par arrêté préfectoral n° 1999-1916 du 26 mai 1999.

Les voies communautaires par arrêté préfectoral n° 2004-2453 du 18 juin 2004.

Les secteurs affectés par le bruit sont récapitulés dans le tableau ci après :

Commune	Axe	Catégorie et Largeur
Bron	Avenue Roosevelt	Cat = 3 - Larg = 100m
Bron	Boulevard Pinel	Cat = 3 - Larg = 100m
Bron	Route de Genas	Cat = 3 - Larg = 100m
Caluire	Cours Briand	Cat = 3 - Larg = 100m

<b>Commune</b>	<b>Axe</b>	<b>Catégorie et Largeur</b>
Caluire	Pont Poincaré	Cat = 3 - Larg = 100m
Caluire	Route de Strasbourg	Cat = 3 ou 4 - Larg = 100 ou 30m
La Mulatière	Avenue De Gaulle	Cat = 3 - Larg = 100m
La Mulatière	Rue des Chassagnes	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 1er	Quai Jean Moulin	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 1er	Quai Lassagne	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 2ème	Quai Courmont	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 2ème	Quai Gailleton	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 2ème	Quai Tilsitt	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Avenue de Saxe	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Avenue Lacassagne	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 3ème	Boulevard Vivier Merle	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 3ème	Cours Gambetta	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Pont Guillotière	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Pont Wilson	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Quai Augagneur	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Rue Bert	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 3ème	Rue de la Vilette	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 3ème	Rue Garibaldi	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 3ème	Rue Servient	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 4ème	Cours d'Herbouville	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 4ème	Montée de la Boucle	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 4ème	Montées Serin et Esses	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 4ème	Pont Clémenceau	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 4ème	Quai Gillet	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 5ème	Chemin de Choulans	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 5ème	Pont Kitchener	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 5ème	Quai Rolland	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 5ème	Rue Charcot	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 6ème	Avenue de Grande Bretagne	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Avenue de Saxe	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Avenue Foch	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Avenue Thiers	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Avenue Verguin	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Boulevard de Stalingrad	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Boulevard des Belges	Cat = 3 ou 4 - Larg = 100 ou 30m
Lyon 6ème	Boulevard Favre	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 6ème	Cours Vitton	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 6ème	Pont Churchill	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Pont De Tassigny	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 6ème	Pont La Fayette	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Quai De Gaulle	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Quai de Serbie	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Quai Sarraill	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 6ème	Rue Duquesne	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 6ème	Rue Garibaldi	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 6ème	Rue Rambaud	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Avenue Berthelot	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m

Commune	Axe	Catégorie et Largeur
Lyon 7ème	Avenue Garnier	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 7ème	Avenue Jaurès	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Avenue Leclerc	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Boulevard De La Bruyère	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 7ème	Boulevard des Tchécoslovaques	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Pont de l'Université	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Pont Galliéni	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Pont Pasteur	Cat = 2 - Larg = 250m
Lyon 7ème	Quai Bernard	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Rue Bloch	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 7ème	Rue de l'Université	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Rue du Repos	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Rue Fryd	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 7ème	Rue Garibaldi	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 7ème	Rue Lacour	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 8ème	Avenue Berthelot	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 8ème	Avenue Mermoz	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 8ème	Avenue Rockefeller	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 8ème	Boulevard des États-Unis	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 8ème	Rue Berliet	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 9ème	Périph nord Rochechardon	Cat = 1 - Larg = 300m
Lyon 9ème	Périph nord Vaise	Cat = 1 - Larg = 300m
Lyon 9ème	Pont Koenig	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 9ème	Quai d'Arloing	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 9ème	Quai Jayr	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 9ème	Quai Sédaillan	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 9ème	Rue de Bourgogne	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 9ème	Rue de Saint-Cyr	Cat = 3 - Larg = 100m
Lyon 9ème	Rue Marietton	Cat = 2 ou 3 - Larg = 250 ou 100m
Lyon 9ème	Rue Mouillard	Cat = 3 - Larg = 100m
Meyzieu	Rue de la République	Cat = 4 - Larg = 30m
Oullins	Boulevard de l'Yzeron	Cat = 3 - Larg = 100m
Rillieux	Route du Mas Rillier	Cat = 3 - Larg = 100m
Saint-Priest	Boulevard Urbain Est	Cat = 3 - Larg = 100m
Tassin	Avenue De Gaulle	Cat = 3 - Larg = 100m
Tassin	Avenue Hugo	Cat = 3 - Larg = 100m
Tassin	Périph nord Valvert	Cat = 1 - Larg = 300m
Vaulx-en-Velin	Avenue Péri	Cat = 3 - Larg = 100m
Vénissieux	Boulevard Curie	Cat = 3 - Larg = 100m
Vénissieux	Route de Vienne	Cat = 3 - Larg = 100m
Villeurbanne	Avenue Salengro	Cat = 3 - Larg = 100m
Villeurbanne	Boulevard Bonnevey	Cat = 3 - Larg = 100m
Villeurbanne	Cours Zola	Cat = 3 ou 4 - Larg = 100 ou 30m
Villeurbanne	Périphérique nord	Cat = 1 - Larg = 300m
Villeurbanne	Rue Blum	Cat = 3 - Larg = 100m
Villeurbanne	Rue du 11 novembre 1918	Cat = 3 - Larg = 100m
Villeurbanne	Rue du 4 août 1789	Cat = 3 - Larg = 100m

### **c. Cartes d'identification des zones où les valeurs limites sont dépassées :**

Ces valeurs limites sont celles mentionnées à l'article L572-6 du code de l'environnement et fixées par l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 2006. Pour une route, elles correspondent à un  $L_{den}$  de 68 dB(A) et à un  $L_n$  de 62 dB(A). Elles concernent les bâtiments d'habitation, ainsi que les établissements d'enseignement et de santé.

Dans l'attente d'une mise à jour de la norme NF S 31-130 sur la cartographie du bruit, nous avons utilisé les codes couleurs recommandés par le guide méthodologique du SETRA.

Ces cartes d'identification des zones où les valeurs limites sont dépassées sont consultables sur le disque optique annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-1342. Les fichiers contenant les zones sont établis pour chacun des deux indicateurs réglementaires ( $L_{den}$  et  $L_n$ ).

### **d. Cartes de l'évolution du niveau de bruit connu ou prévisible :**

Ces cartes représentent les évolutions du niveau de bruit connues ou prévisibles au regard de la situation de référence, à savoir soit une modification planifiée des sources de bruit, soit tout projet d'infrastructure susceptible de modifier les niveaux sonores.

Dans le département du Rhône, sur les voies concernées, aucune évolution connue ou prévisible au sens de la directive n'est attendue. Certains projets sont en cours d'étude mais le niveau de trafic prévu ne dépasse pas 6 millions de véhicules par an. D'autres projets ne sont pas encore suffisamment avancés dans leur définition pour que la production d'une carte de type d soit possible.

Les cartes de ce type sont donc sans objet à ce stade.

## **5 CONCLUSION**

Le présent rapport présente le résumé non technique de l'étude de cartographie stratégique du bruit des routes communautaires gérées par le Grand Lyon sur son territoire sur, réalisée en application de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Les résultats, sous forme de cartes et tableaux présentés en annexe de l'arrêté, sont publiés, transmis au gestionnaire et à la Commission Européenne et mis à la disposition du public par voie électronique.

Ils constituent un élément de diagnostic préalable à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement.